



**RELEVÉ des DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain – COULON Daniel – NEVEU James - Mmes PANAFIEU Blandine – MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES Josiane - POULLET Danielle – SCHMITT Marie Gil - MM REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan –

PROCURATIONS : Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.
Mme FOURES à Mme HURLIN
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI
Mme POULLET D. à M. NEVEU

Soit 18 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance.

Désignation du secrétaire : madame Sophie ARNAUD GIBOULET a été désignée secrétaire de séance.

- 1 **Approbation du compte rendu de la séance du 16 octobre 2024** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- 2 **Approbation du plan de financement et des travaux prévus par le SMEG sur la tranche 3/4 de la traversée des villages** :

Le plan de financement des travaux de mise en discrétion des réseaux secs sur la dernière partie de la traversée des villages est approuvé à l'unanimité.

- 3 **Attribution du marché de travaux sur le chemin des Gours**

Le marché de rénovation complète du chemin des gours, entre le chemin du Castellas et le chemin Camp Rosier est attribué à l'entreprise GALIZZI pour un montant hors taxes de 92 710.04 €

- 4 **Attribution du marché de distribution des repas à la cantine** : le conseil municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PANAFIEU) a attribué le marché de fourniture des repas à la cantine scolaire, à la société API.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5 Remboursement des trop-payés par les familles dont les enfants ont quitté l'école (réservation repas 2023/2024)

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le remboursement des repas pré-payés par les familles dont les enfants ont quitté l'école pour entrer au collège à la rentrée 2024.

6 Modification du règlement intérieur du foyer communal

A l'unanimité, le règlement intérieur du foyer communal est modifié afin de préciser que les enfants accompagnant les adhérents aux associations durant les activités, sont placés sous leur entière responsabilité.

7 Décision modificative n° 2 du budget général

La décision modificative n° 2 du budget général est approuvée à l'unanimité.

8 Questions diverses

Monsieur le maire a apporté des précisions au sujet de la gestion de l'eau potable sur le territoire de la CA Nîmes Métropole, et a fait part de divers renseignements qu'il a obtenus et démarches entreprises par les services administratifs municipaux, suite aux articles parus dans la presse sur une potentielle pollution de l'eau (TFA).

Il a rappelé qu'à ce jour, les analyses sur la présence de TFA n'étaient pas obligatoires, et qu'aucun laboratoire n'était officiellement agréé à ce jour pour les réaliser. La direction de l'Eau de la CA Nîmes Métropole reste vigilante et poursuit ses investigations sur ce sujet.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

